



AVIS

OBJET: Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant la création de trois passages piétons dans l'avenue de Chérémont

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 28 mai 2024, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant la création de trois passages piétons dans l'avenue de Chérémont.

Ledit règlement est publié sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 3 juin 2024

La Directrice générale,


Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,


Anne MASSON